



Journée de restitution RECORD

Présentation des derniers résultats issus de ses programmes d'études et de recherche

Les membres de RECORD :

Les programmes RECORD font l'objet d'un soutien de l'ADEME

29 septembre 2016
ENGIE, La Défense



Gestion et réutilisation de matériaux excavés Comment favoriser l'économie circulaire ?

Séminaire de restitution RECORD

Paris,

29 septembre 2016

Lionel ROCHE & Emmanuel VERNUS





Plan de la présentation

- Rappel des objectifs et du déroulement de l'étude
- Synthèse du benchmark européen
- Premiers éléments de diagnostic
retours de l'atelier du 11 juillet 2016
- Table ronde

Objectifs de l'étude

« Gestion et réutilisation de matériaux excavés Comment favoriser l'économie circulaire ? »

1. Analyse des freins et leviers au développement de la (ou les) filière(s) de gestion et de valorisation des matériaux excavés.
2. Recommandations en vue de valoriser ces matériaux en cohérence avec les objectifs et principes de l'économie circulaire.

Précision du périmètre de l'étude

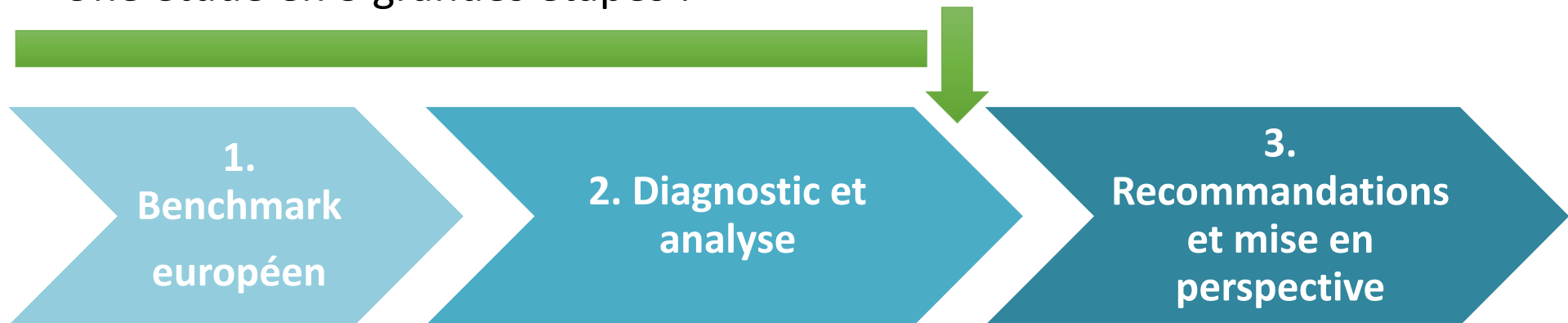
« **Matériaux excavés ?** »

- 1/ Terres de terrassement (ou déblais) de sites non pollués
- 2/ Terres excavées issues de sites pollués gérées hors site
- 3/ Terres traitées en sortie d'installation de traitement

Programme de travail

Une collaboration entre une plateforme d'innovation technologique PROVADEMSE et un cabinet d'avocats spécialisés AKLEA, **2 structures indépendantes** vis-à-vis des acteurs économiques de la gestion des matériaux excavés et vis-à-vis des pouvoirs régaliens

Une étude en 3 grandes étapes :



Directive cadre déchets

Principe du pollueur payeur

Principe de proximité
« gérer les déchets au plus près du lieu de la production »

Responsabilité élargie du producteur

Prévenir la production de déchets

Préparer les déchets en vue de leur réemploi

Recycler

Valoriser

Éliminer de manière sûre et respect de l'environnement

France


- **Article L.541-1-1 du Code de l'environnement**

« toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble dont **le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire** »

- **Sortie du statut de déchet** : ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010
 - Article L.541-4-2 Cenv : déchet et sous-produit
 - Article L.541-4-3 Cenv : déchet retraité perd son statut de déchet
 - Article D.541-12-4 et suivant du Cenv : procédure de sortie du déchet

i **Ne sont pas déchets :**

- Sols pollués non excavés**
- CO2 destiné au stockage géologique**



SYNTHESE DU BENCHMARK

Gestion des terres excavées en France

France

- Matériaux excavés et **absence de définition des sites et sols pollués**
- **2 législations** : sur les déchets et sur les ICPE
- **Définition extensive du déchet** (matériaux excavés sortant du site)
- Des incertitudes autour de **la définition du déchet** : un frein pour les opérateurs

- **Guides applicables aux terres excavées** : une démarche complexe, des applications limitées et des seuils très bas -> **débouchés limités, procédure administratives trop lourdes** -> Faible motivation des maîtres d'ouvrages

- **Un régime de responsabilité trop dissuasif pour les producteurs et détenteurs** – la définition du déchet comprend des incertitudes donc des risques en termes de responsabilité + **des obligations en terme de traçabilité jugées elles aussi trop importantes**

▪ Hors site = Déchets

Réutilisation selon les termes du guide BRGM
Traitement/stockage en filière adaptée

▪ Sur site

Non soumis à la législation déchets



SYNTHESE DU BENCHMARK

Bilan européen

FORTE VALORISATION DES MATERIAUX EXCAVES

Pays-Bas :: La législation favorise la valorisation des matériaux excavés.
Aucune mise en décharge possible si un traitement et une réutilisation sont envisageables

Belgique-Flandre : Les terres excavées réutilisées hors site respectent des valeurs seuils (formalisme du suivi des terres) la terre décontaminée non réutilisable est un déchet.

Royaume Uni : Des tests doivent être réalisés avant la caractérisation de la terre en déchets (analyse au cas par cas).
Codes pratiques à destination des professionnels.

Allemagne : Valorisation des terres. Réutilisation prévue auprès des constructeurs ou service professionnel de récupération. Grande traçabilité des terres et si élimination, filière appropriée en fonction du taux de contamination.

Italie : les terres excavées sont des déchets s'ils sortent du site et qu'ils répondent à des critères définies par les textes législatifs et réglementaires. Possibilité de les réutiliser sur site.

Espagne : aucune réglementation nationale sur le statut des terres excavées. Toute terre excavée est un déchet et ne peut être réutilisée.

FAIBLE VALORISATION DES MATERIAUX EXCAVES

CONCLUSION :

La France est un des seuls pays européens à ne pas avoir de texte législatif sur les sites et sols pollués => Blocage sur le projet de directive de 2006 pour la mise en place à l'échelle européenne d'un tel texte

- Inconvénients de l'application de deux législations entre celle des ICPE et celle des déchets
- Contraintes juridiques et technico-économiques du guide BRGM
- Inconvénients de la qualification de déchets de tous matériaux excavés hors site

Si d'autres pays considèrent les matériaux excavés hors sites comme des déchets, ce n'est pas pour autant que les filières de valorisation et réutilisation ne sont pas prioritaires par rapport aux filières d'élimination :

- Exemple aux Pays-Bas : terres polluées excavées hors site uniquement si certain que la terre ne pourra pas être réutilisée

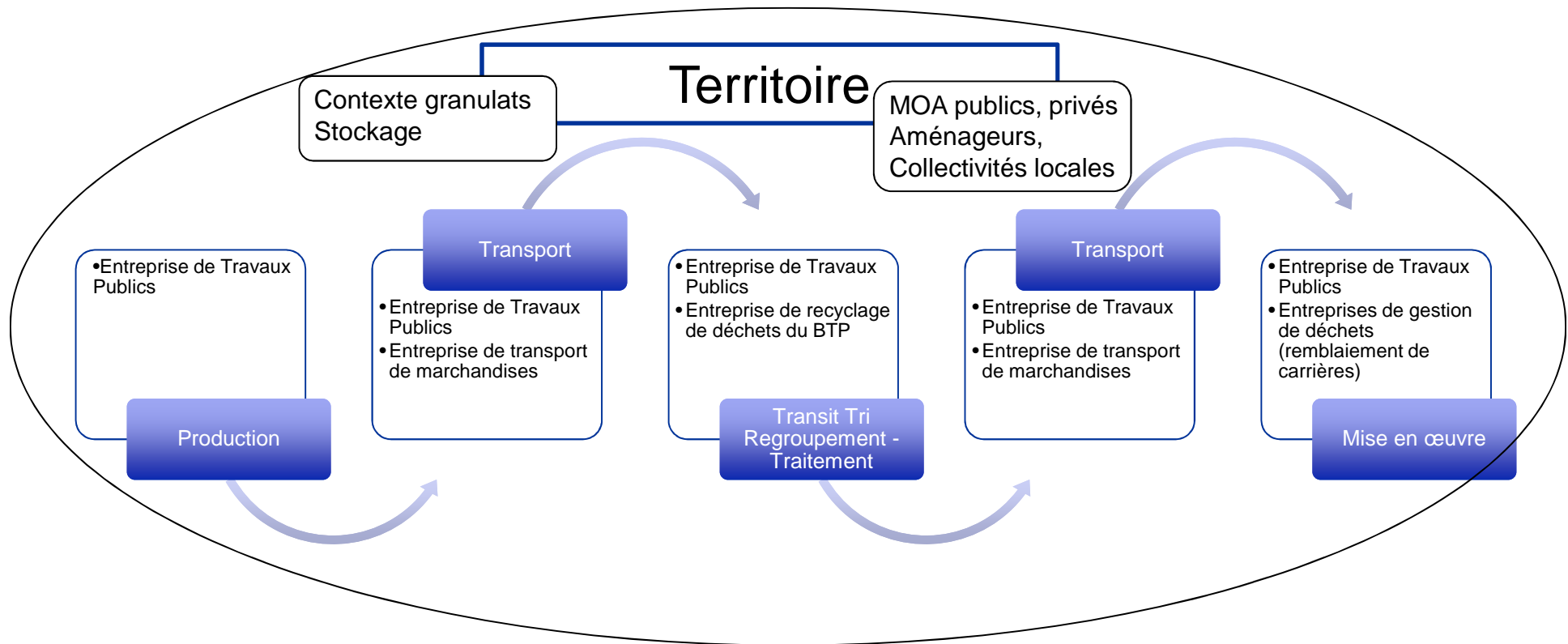
Traçabilité des matériaux même après réutilisation

Diagnostic

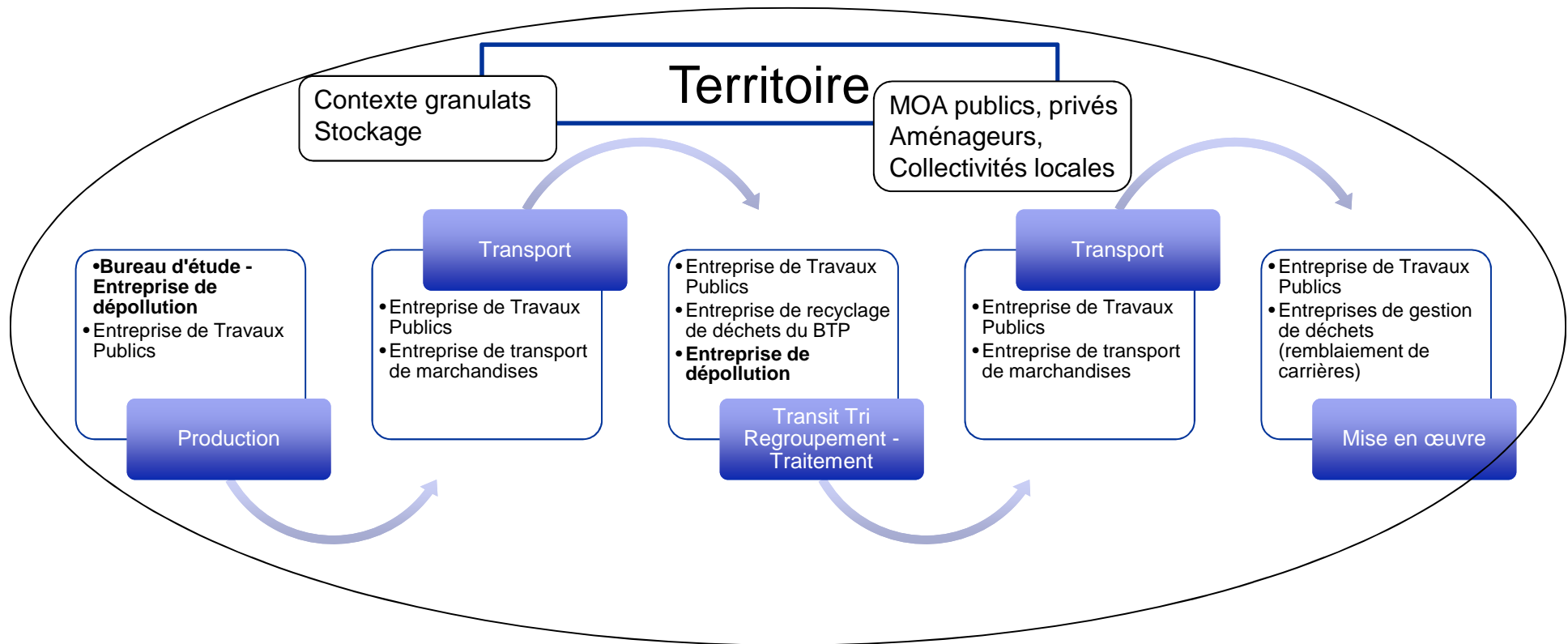
Objectif : comprendre la gestion des matériaux excavés en France et identifier les points bloquants/difficultés/incohérences

- La chaîne d'acteurs
- Les guides et outils existants
- Identifier les points de blocage

Les acteurs – Cas des terres de terrassement



Les acteurs – Cas des terres de sites (peu) pollués



Guides et outils existants

- Guides BRGM
 - « Réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement » - Fev. 2012
 - « Caractérisation des terres excavées dans le cadre de leur réutilisation hors site en technique routière et dans des projets d'aménagement » - Déc. 2013
 - « Terres Excavées Réutilisées de façon Raisonnée dans des Aménagements en Sous-Structures » - Outil informatique dédié à la mise en relation des détenteurs et utilisateurs de terres excavées et à la gestion de la traçabilité des terres excavées réutilisées et de bancarisation des données afférentes.

➔ **Nombreuses réactions (104 commentaires) – Difficultés d'application et peu de mises en œuvre**
- Guides SETRA
 - « Acceptabilité des matériaux alternatifs en technique routière » - Mars 2011
 - « Acceptabilité des matériaux alternatifs en technique routière : les matériaux de construction issus du BTP » - Janvier 2016
 - « Réalisation des remblais et des couches de forme / GTR – Guide technique » - 1992, réédité en 2000
- Norme ISO WD/15176-2 « Characterization of excavated soil and other soil materials intended for reuse » (2002)

Projets / Expériences en cours

- Révision du Guide BRGM « Réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement »
- Projet VALTEX « émergence de filières de valorisation des terres polluées issues de sites pollués »
- Plateformes SOLVALOR (Normandie, Ile de France), VINCI – Extract Ecoterres (Ile de France), NEOTER (Auvergne Rhône-Alpes), TERZEO (Ile de France)
- HESUS SOLDATING et SOLTRACING : Plateforme web d'échange de terres inertes, et système de traçabilité des mouvements de terres

Premiers éléments de diagnostic

(tirés d'échanges et informations des différents acteurs)

- **Freins à la valorisation des matériaux excavés**
 - Freins techniques - opérationnels
 - Freins économiques
 - Freins juridiques
 - Freins sociétaux
- **Leviers pour la valorisation des matériaux excavés**
 - L'implication des entreprises du BTP
 - Les plateformes de valorisation de déchets du BTP – Bourses d'échange
 - Les spécifications environnementales pour les matériaux alternatifs
 - Les outils de planification (visibilité offre/demande à une échelle territoriale, anticiper les besoins en installations opérationnelles)
 - Limiter la responsabilité des acteurs, la fiscalité environnementale incitative
 - L'innovation

Synthèse

- Quel marché pour les matériaux excavés en France ?
 - La demande en matériau de remblaiement serait faible au regard de l'offre existante (granulats naturels, matériaux alternatifs)
 - Concurrence des autres matériaux alternatifs (mâchefers, graves recyclées avec des règles plus simples)
 - Les coûts relativement faibles du stockage ISDI n'inciteraient pas à la valorisation
 - Le « surcoût » éventuel de la valorisation n'est pas forcément un frein pour les gros producteurs qui sont à la recherche de solutions
 - Des voies nouvelles de valorisation se créent (cf. produits et matériaux de construction)

Synthèse

- Les règles d'utilisation des matériaux excavés
 - Les règles actuelles sont difficiles à appliquer, coûteuses et ne s'appliquent qu'aux terres « relevant de la méthodologie nationale SSP »
 - Des risques de méfiance (cf. mâchefers) en absence de critères partagés
 - Un seul organisme de référence pour des règles communes ou distinguer les terres de plateforme des terres (même inertes) de SSP
- Le statut de déchet : un frein au développement ?
 - La responsabilité est clairement limitée dans le cas de la mise en décharge, mais pas dans le cas de la valorisation
 - Le statut de déchet nécessite que le déchet ait une filière de valorisation établie
- La dimension territoriale ?
 - La métropole : le bon niveau d'échelle (hors chantiers de plus grande ampleur)
 - Il existe différents outils de planification territoriale
(Schéma départemental des carrières, Schémas Régional des Matériaux et Carrières, Plan Régional de Gestion des Déchets du BTP)



Merci pour votre attention

Place à la table ronde



Table ronde

Gestion et réutilisation de matériaux excavés Comment favoriser l'économie circulaire ?

Animateur : Lionel ROCHE, AKLEA

Intervenants :

Vincent AURIAT	SNCF
Andy HEURCKMANS	GRONDBANK
Olivier QUIGNON	COTEG – RAZEL-BEC
Emmanuel VERNUS	PROVADEMSE
Frédéric WILLEMIN	Société du Grand Paris



Contacts :



PROVADEMSE

04 72 43 83 86

Emmanuel VERNUS

Directeur opérationnel et technique

Emmanuel.vernus@insavalor.fr

Jeanne BONNET

Ingénieur d'études

Jeanne.bonnet@insavalor.fr

AKLEA

04 72 44 44 44

Maître Lionel ROCHE

Avocat associé

LRoche@aklea.fr

Maître Jennifer SERPEAU

Avocate collaboratrice

Jserpeau@aklea.fr

- Participants à l'atelier du 11 juillet

Nom et prénom	STRUCTURE
Bayard Rémy	RECORD
Jean-Yves Richard	UPDS - Suez
Patrick Vaillant	CEREMA
Pierre-Olivier FRANZINI	VICAT Ciments
Laetitia Mongeard	EVS
Corinne Merly	BRGM
Florent Brochard	PERRIER TP
Laetitia Daloia	CETU
Baptiste Anger	EDF
Bénédicte Couffignal	RECORD
Matthieu Hirrien	GRS VALTECH
Driss Kchai	SNCF
Grégory Lanfrey	SOCOTEC
Lionel Roche	AKLEA
Jennifer Serpeau	AKLEA
Emmanuel Vernus	PROVADEMSE
Lorena Gonzalez	PROVADEMSE
Antoine Billard	MEEM - DGPR - BSSS
Caroline Dionisi	EDF
Florian Philippon	ADEME



Journée de restitution RECORD

Présentation des derniers résultats issus de ses programmes d'études et de recherche



29 septembre 2016
ENGIE, La Défense

